



PRÉFET
DES ARDENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

CREATION D'UNE UNITE DE TRITURATION DE GRAINES DE SOJA SUR UN SITE DE NUTRITION ANIMALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RETHEL

Par arrêté préfectoral n°2023-077 du 20 février 2023 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS ALIANE, sise 4 chemin du Gué de la Comtesse à Rethel (08300) en vue d'exploiter une unité de trituration de graines de soja sur le site de nutrition animale, située à la même adresse sur le territoire de la commune de Rethel (08300) au titre de la rubrique 2260-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera **du vendredi 10 mars 2023 au vendredi 7 avril 2023 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Rethel – 1 place de la République – 08300 Rethel, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Rethel ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Des observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : pref-icpe-ae@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 20 février 2023

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO